

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	51 (2004)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	L'OFPP sous toutes les coutures
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-369881">https://doi.org/10.5169/seals-369881</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOUVEAU DÉPLIANT

## L'OFPP sous toutes les coutures

OFPP. A l'échelon fédéral, la protection de la population est avant tout l'affaire de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Un nouveau dépliant présente les tâches et la structure de cet office.

La protection de la population relève en premier lieu de la compétence des cantons et se fonde sur la collaboration de cinq organisations partenaires: la police, les sapeurs-pompiers, les services de la santé publique, les services techniques et la protection civile. Richement illustré, le nouveau dépliant montre de quelle manière l'OFPP contribue à protéger de manière efficace la population. En résumé, on peut dire que ses domaines d'activité sont les suivants: anticipation, planification et coordination, protection contre les menaces ABC, transmission de l'alarme et information, instruction et entraînement, maintien en l'état de l'infrastructure...

Le dépliant de dix pages petit format paraît ces jours-ci. Vous pouvez vous le procurer gratuitement sous le numéro de commande 408.955f auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), 3003 Berne, ou sur l'internet sous [www.protopop.ch](http://www.protopop.ch) (Services/Imprimés). □

INVITATION AU  
6<sup>e</sup> SÉMINAIRE DE LA FSSP

## Analyse d'événements

La Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) tiendra son prochain séminaire le 28 mai 2004 au CCL de Lucerne (10 h 15 à 16 h 15).

## Programme

- Analyse d'événements par les médias
- Attentes des instances et des assureurs
- Quelles conclusions et quels enseignements peut-on tirer après une intervention des sapeurs-pompiers?
- Présentation de cas intéressants de sinistres survenus en Suisse et à l'étranger (grand incendie, chute d'un avion, incendie de forêt, événement chimique, etc.)

Intervenants de diverses organisations; traduction simultanée des exposés.

Taxe d'inscription: CHF 225.- (y compris la colation et la documentation du séminaire).

Délai d'inscription: le 10 mai 2004.

Inscriptions par [www.swissfire.ch](http://www.swissfire.ch) ou par fax 031 958 85 11. □

## INFORMATION DE LA COMMISSION FÉDÉRALE POUR LA PROTECTION ABC

## Projet «Protection ABC nationale»

Le Conseil fédéral a donné une information relative au projet «Protection nationale ABC». Sous la direction de la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC), une conception relative à la protection ABC en situation normale (prévention et formation) et en situation particulière (engagement) devra être élaborée dans les douze à quinze mois à venir sur la base d'une vision prospective.

Depuis la fin de la guerre froide, différents gouvernements étrangers examinent les préparatifs et l'état de préparation dans les domaines de la prévention et de l'organisation de l'engagement face aux dangers d'événements de nature nucléaire et radiologique, biologique ou chimique. La Suisse doit également agir en ce sens, compte tenu de l'évolution de la menace et de diverses réorganisations.

Dans certains domaines, par exemple la protection en cas d'urgence concernant les centrales nucléaires, les tâches et les responsabilités sont clairement définies et ont déjà fait l'objet d'exercices de haut niveau. Dans d'autres domaines de la protection A, comme par exemple le terrorisme radiologique, ainsi que dans les domaines chimique et biologique, les tâches et les structures ne sont pas encore claires, notamment en ce qui concerne l'engagement. Les alertes à l'anthrax

survenues en 2001 ont mis en évidence que si l'on disposait bien de certains éléments ainsi que de connaissances spécialisées, la coopération faisait problème et qu'il n'existe pas d'organisation d'engagement à même d'agir immédiatement.

Le DDPS a chargé la ComABC d'élaborer une conception «Protection ABC nationale», reposant sur une vision prospective, qui soit en mesure d'obtenir l'accord des parties concernées et qui puisse être concrètement mise en œuvre. Cette conception devra également comprendre des recommandations pour sa concrétisation et, au besoin, des propositions d'ordre législatif. Elle devra largement tenir compte des activités, des organisations ainsi que des bases légales fédérales et cantonales existantes. Elle devra mettre en évidence les lacunes qui pourraient exister et proposer des solutions concrètes à ce point de vue.

Il s'agira également d'impliquer si possible toutes les organisations chargées de tâches en relation avec la protection ABC. Des offices fédéraux de plusieurs départements (notamment le DFI et le DETEC), l'armée, les cantons et les organisations d'engagement seront concernés au premier chef.

## Pour toute information:

Bernhard Brunner  
président de ComABC  
téléphone 079 622 86 02

Information aux médias du DDPS du 18.2.2004

## La politesse des rois...

Plus jamais en retard avec cette montre-bracelet PCI de fabrication suisse. élégante avec sa combinaison gris souris pour le boîtier, les chiffres et noir pour l'affichage, sans oublier le logo de la PCI. Elle est munie de la date et ne craint pas l'humidité.

Son bracelet bleu marine est en cuir véritable.

**Fr. 54.-**

+ TVA 7,6 %

**Commandes:**

Union suisse  
pour la protection civile  
case postale 8272  
3001 Berne  
tél. 031 381 65 81  
fax 031 382 21 02

